

**DEMANDE D'AFFECTION D'UN DON VERSÉ
à l'ASSOCIATION DE COOPERATION SOCIÉTALE**

Nom (en capitales) ou société :

Prénom:

Adresse:

Téléphone (facultatif):

Adresse électronique (attention aux maj/min) :

VERSE PAR LA PRESENTE UN DON D'UN MONTANT DE:

AFFECTATION SOUHAITÉE : 1 – 2 – 3

(l'ACS s'engage à ce que 95% du don soit réellement affecté au projet souhaité):

1 - MISE EN PLACE DU S.E.M.:

Système d'Échange Mondial: Site web "E-DONS"

Il s'agit du démonstrateur d'un système d'échange ("e-commerce") fonctionnant sur les bases de l'écosociétalisme.

2 - COLLECTIF "MADA-ENERGIE" *(en collaboration avec des ONG et Associations sur place à Madagascar – voir sur le site <http://www.societal.org/mada/> pour plus de précisions):*

– apporter l'information nécessaire pour aider à la mise en production de Jatropha sur de petites surfaces à proximité de villages enclavés avec de petites unités de production d'huile leur permettant de faire tourner des machines de transformation de leurs produits (décorticage du riz par exemple), cuire, se chauffer, et de produire de l'électricité.

- offrir l'aide technique et financière nécessaire si des villageois, associations ou coopératives souhaitent développer la culture du Jatropha sur une plus grande échelle dans des zones actuellement incultes.

3 – AUTRE *(préciser):*

Par ce don je pose ma candidature à la reconnaissance en tant que Membre Bienfaiteur

Date

Signature

Envoyer ce bulletin, accompagné de votre chèque ou d'un mandat, à:

ACS c/o A-J Holbecq – B 183 – 12 Bd Ferdinand de Lesseps – 13090 - Aix en Provence.

<p>Les dons et les cotisations sont éligibles au bénéfice de l'avantage fiscal concernant les œuvres d'intérêt général. Vous recevrez le justificatif fiscal courant janvier.</p> <p>Pour les particuliers: déductibilité de 66 % des versements dans la limite de 20 % du revenu avec possibilité de report sur 5 ans.</p> <p>Pour les entreprises (mécénat d'entreprises) : Réduction d'impôts égale à 66% du montant des versements dans la limite d'un plafond de 5 pour mille du chiffre d'affaire H.T. pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt sur les sociétés.</p>
--